



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté et de la légalité
bureau des élections et de la réglementation

**Arrêté préfectoral du 29 NOV. 2023
portant renouvellement de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales dans les communes du Finistère
figurant dans l'annexe jointe.**

**Le préfet du Finistère,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;
Vu les transmissions effectuées par les maires des communes du Finistère ;
Vu les propositions des présidents des tribunaux judiciaires de Brest et Quimper ;
Considérant qu'il convient de désigner, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère

ARRÊTE

Article 1^{er} : la commission de contrôle est renouvelée dans les communes du département du Finistère figurant dans l'annexe. Elle est chargée de statuer sur les recours administratifs et de s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Article 2 : la composition de la commission de contrôle instituée dans ces communes figure dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et les maires du département des communes listées dans l'annexe jointe au présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé aux maires concernés et affiché en mairie, chaque mairie devant afficher l'arrêté et l'extrait de l'annexe qui concerne sa commune.

Pour le préfet
Le secrétaire général

François DRAPÉ

	Conseiller municipal suppléant	Madame	GUEGUEN	Isabelle
CLEDEN CAP SIZUN	Conseiller municipal titulaire	Monsieur	VELLY	Jean-Claude
	Conseiller municipal suppléant	Madame	MILLINER	Sylvie
	Délégué de l'administration titulaire	Monsieur	LE COZ	Jean
	Délégué de l'administration suppléant	Monsieur	ROHOU	Jean
	Délégué du tribunal judiciaire titulaire	Madame	GUEVEL	Maryvonne
	Délégué du tribunal judiciaire suppléant	Monsieur	COLIN	Henri
CLEDEN POHER	Conseiller municipal titulaire	Madame	HAMON	Justine
	Conseiller municipal suppléant	Monsieur	COENT	Baptiste
	Délégué de l'administration titulaire	Madame	DI MAGGIO	Véronique
	Délégué de l'administration suppléant	Madame	LE MAT	Karen
	Délégué du tribunal judiciaire titulaire	Madame	BRELIVET	Céline
CLEDER	Conseiller municipal titulaire	Monsieur	SALAÛN	Jean-François
	Conseiller municipal titulaire	Madame	QUERE	Valérie
	Conseiller municipal titulaire	Madame	LETTY	Sylviane
	Conseiller municipal suppléant	Madame	PRIGENT	Delphine
	Conseiller municipal suppléant	Monsieur	LE BIHAN	Olivier
	Conseiller municipal suppléant	Madame	LAURANS	Catherine
	Conseiller municipal titulaire	Monsieur	NOEL	Gilles
	Conseiller municipal titulaire	Madame	LE GOFF	Dominique
	Conseiller municipal suppléant	Monsieur	DE KERMENGUY	Charles
	Conseiller municipal suppléant	Madame	BOLTON-DE-BIE	Gerda
CLOHARS CARNOET	Conseiller municipal titulaire	Monsieur	GUYOMAR	Jean-Paul
	Conseiller municipal titulaire	Madame	RIOUAT	Myriam
	Conseiller municipal titulaire	Monsieur	GARCON	Gilles
	Conseiller municipal suppléant	Madame	THOMAS-GENRE	Brigitte
	Conseiller municipal suppléant	Madame	LE COZ	Morgane
	Conseiller municipal titulaire	Monsieur	PINET	Marc
	Conseiller municipal titulaire	Monsieur	PRIMA	Loïc
	Conseiller municipal suppléant	Monsieur	KERVAN	Yves
CLOHARS FOUESNANT	Conseiller municipal titulaire	Monsieur	LE QUINTREC	Gilbert
	Délégué de l'administration titulaire	Madame	KERGOAT	Marie-Claude
	Délégué du tribunal judiciaire titulaire	Monsieur	CORROLLER	Yves
CLOÏTRE SAINT-THÉGONNEC (LE)	Conseiller municipal titulaire	Monsieur	FEAT	Cédric
	Conseiller municipal suppléant	Monsieur	PARCHEMINAL	Carl
	Délégué de l'administration titulaire	Madame	HENRY	Marie Noëlle
	Délégué de l'administration suppléant	Monsieur	SCRIGNAC	Jean Jacq
	Délégué du tribunal judiciaire titulaire	Monsieur	MERRER	Jean-Claude